

Un brin de commune

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'accord, car il a fait des efforts pour diminuer l'infection par des mesures aussi sages qu'insuffisantes. Je l'en remercie pour ma part, et j'espère qu'à la prochaine expiration des baux qui le lient, il relèguera les fondeurs de graisse, loin, bien loin de nos nez désormais triomphants et rendus à toute leur dignité morale. Oh! le beau jour! mais mon nez le verra-t-il?

En attendant, monsieur, notre situation est bien misérable, et quand je l'envisage sous certains rapports moraux et philosophiques, j'arrive à des choses si tristes et si mortifiantes, que je crois ne pouvoir mieux faire que vous les communiquer, afin d'attirer sur nous la commisération soit publique, soit municipale.

Un point me frappe d'abord: Selon Winkelman et bien d'autres, tout tient au climat. Les Grecs furent philosophes, poètes, artistes, à cause de leur climat; les Romains, idem. Or, le climat est dans l'air, ou tout au moins l'air est dans le climat. Je vous le demande, monsieur, que pouvons-nous être nous autres de la place Maurice, dans notre climat de suif? Tout au plus des faiseurs de chandelles; n'est-ce pas profondément triste?

Serons-nous poètes, par exemple? Nous! Ah! monsieur! Sur la place Maurice vous rencontreriez plutôt vingt bourgeois se pincant le nez, qu'un seul poète. En effet, réfléchissez. Pour nous, l'encens des fleurs, c'est, à ne pas s'y tromper, l'encens du suif; le doux parfum de la violette, le parfum du suif; l'air embaumé des prairies, le suif encore. Au printemps, quand la nature est si belle et si parée, nous voyons à la vérité les fleurs fraîches écloses, mais en même temps nous sentons les bouts de chandelles; ce qui produit au cerveau une impression moitié fleur, moitié bout de chandelle, qui serait un monstre en poésie. Vous, monsieur, qui faites avec tant d'agrément des paysages poétiques, gardez-vous de jamais vous venir camper ici. Pour des harangues, sentir la lampe, c'est reçu; mais pour des paysages poétiques, sentir le suif!... Pouah! quel alliage!

Puisqu'un air pur, léger, subtil, communie au cerveau certaines propriétés analogues, un air tout chargé d'une graisse impure, doit y insérer des défauts contraires. C'est justement ce qui arrive. Et si cet article vous semble plat, épais, vous saurez pourquoi; c'est que chacune de mes idées, vive et gentille à sa source, se charge dans sa marche de gros appendices graisseux qui la font graviter pesamment vers le papier, où elle arrive lourde, et s'aplatir en tombant.

Mais, puisqu'après tout on n'a que faire d'esprit pour être heureux, serons-nous du moins gais vivants, gens de joviale humeur, d'agréable commerce. Pas le moins du monde, monsieur; le suif porte à la mélancolie, c'est sûr; et notre mélancolie ne se guérit ni à ouïr les cris des fous ici près, ni à écouter les hurlements des chiens que l'on assomme là (*), à deux pas, ni à promener nos regards sur la prison pénitentiaire qui nous cache le lac. Aussi nous avons tous de l'humeur sur la place Maurice; nous en avons contre le gouvernement, nous en avons contre le Conseil municipal, nous en avons contre le Conseil militaire, nous en avons contre le valet de ville, contre les marchands de chandelles; c'est pourquoi nous sommes factieux et mourons jeunes, car la bile tue. Ajoutez que nos fronts sont ridés avant l'âge à force de crisper les narines, ce qui nous donne un aspect boudeur, rechigné, envieux aussi, lorsque nous songeons à nos compatriotes des quartiers voisins, lesquels, sans payer un sou de plus que nous, hument de l'air pur à discrétion. Heureux gens qui ne sentent pas assez leur bonheur, tandis que nous ne sentons que trop notre... vous m'entendez bien.

Encore, monsieur, si par bonheur cet air était pernicieux, malsain; je ne doute pas qu'alors, par scrupule pour la santé publique, on ne le purifiât tôt ou tard; mais pour comble de malheur, il est sans danger, il est sain! les gens de l'art l'ont dit, et ils ont dû le dire. Car, pour le docteur de la science, il y a air sain, toujours bon; air malsain, toujours mauvais, et pas de milieu. Mais pour moi, qui unis à une crasse ignorance, un nez animal au dernier point, je distingue encore l'air grossier, infect, puant, quoique sain; je le hais de toute la haine des préjugés, et je le hume avec une grimace qui vous ferait pitié, monsieur le rédacteur.

(*) Les chiens errants étaient à cette époque abattus dans le fossé situé sous l'Observatoire.

Il ne faut pourtant rien exagérer. Nous avons quelques bons jours dans l'année: c'est quand la bise souffle fort, mais alors on ne peut sortir; ou quand nous sommes en voyage, mais alors on n'est pas chez soi. Pour le reste du temps, nous sommes tenus de respirer le suif en dose et mesure fixées par nos seigneurs les fabricants de chandelles, à leur convenance et bon plaisir. C'est leur droit; le nôtre, c'est de nous pincer le nez; en quoi ils ne nous empêchent nullement; car, au fond, ils sont les meilleures gens du monde et accommodants, pourvu qu'on les laisse faire. D'ailleurs, l'air est libre, disent-ils en fondant leur graisse.

L'air est libre! Sans doute, mes bons messieurs (je leur dis ça chapeau bas depuis la balustrade), mais comment l'est-il? Pour le respirer chacun, non pour l'empuantir chacun. Autrement, mes bons messieurs, la société ne serait pas tenable. Car, supposez... Mais eux se moquent et chantent d'Agobert en trempant leurs mèches.

Un brin de commune.

Les *Annales politiques et littéraires* donnent des détails vraiment fort curieux sur la plus petite commune de France; située dans le département de Haute-Marne. C'est ce département qui compte le plus grand nombre de petites communes, car, sur les 550 qu'il comporte, il n'y en a pas moins de douze qui n'ont pas cinquante habitants. Morteau, par exemple, n'en a que quatorze.

Cette commune minuscule, dit le journal que nous citons, est à trois kilomètres d'Andelot, le chef-lieu de son canton. Son territoire, de 420 hectares, est tout entier dans la petite et jolie vallée du Rognon, où l'agglomération ne peut être grande. Aussi le nombre des maisons habitées est de trois seulement. La principale est le vieux château de Morteau, autour duquel sont deux fermes et une autre petite maison destinée au garde-champêtre, l'unique fonctionnaire de l'endroit.

Le nombre des ménages y varie ordinairement de trois à six, suivant l'époque de l'année, ce qui explique que de 1896 à 1900, il n'y a eu, dans cette commune, ni naissance, ni mariage, ni décès. Pas besoin de secrétaire de mairie: le maire est lui-même son propre secrétaire.

Morteau, qui n'a que quatorze habitants, dont sept femmes ou filles, doit cependant satisfaire à la loi française, qui oblige les communes de 500 habitants et au-dessous à élire dix conseillers municipaux. Mais comment trouver à Morteau: maire, adjoint, huit conseillers, curé, instituteur, garde-champêtre, buraliste, cantonnier, en un mot, tout le personnel nécessaire au bon fonctionnement des services administratifs de la petite localité?...

Voici comment cela se passe:

Morteau, qui n'avait que trois électeurs en 1896, en a eu cinq en 1897, six en 1898, huit en 1899 et en 1900. Comme cela ne donne pas encore le nombre d'éligibles nécessaires pour former l'assemblée communale, on emprunte des conseillers aux communes voisines, notamment à Andelot et à Cirey; et on choisit, de préférence, parmi ceux qui sont propriétaires à Morteau. Ainsi le maire et le garde-champêtre, qui est aussi conseiller communal, habitent Andelot.

Malgré cet état de choses, les élections municipales sont parfois orageuses, et les électeurs de Morteau ne se mettent pas plus facilement d'accord que ceux de Paris. Ainsi, en 1896, l'on a vu un des candidats qui n'a pu réunir, au premier tour, la majorité absolue, qui n'était que de 2 voix.

Le maire de Morteau n'en a pas moins reçu, du Président de la république, une invitation spéciale (comme magistrat de la plus petite commune) pour le banquet des maires, à l'Exposition universelle.

Il n'y a à Morteau ni prêtre, ni instituteur: les habitants vont à la messe au chef-lieu du canton et les enfants fréquentent l'école d'Andelot.

Comme nous venons de le dire, le garde-champêtre est le seul fonctionnaire, car le cantonnier est aussi d'Andelot.

En 1843, le Conseil général de la Haute-Marne proposa la suppression de la commune de Morteau, et la réunion de son territoire à celui d'Andelot. Il y eut opposition des deux côtés et la chose n'eut pas lieu.

On se demande, tout naturellement, quel est le budget d'une si petite commune. Eh bien, le budget ordinaire de Morteau est de 348 francs 25 centimes.

Les dépenses comprennent 170 francs d'amortissement d'une dette qui remonte à la guerre 1870-1871; 122 francs pour l'entretien des chemins; 22 francs pour les frais de registres, de timbre, impressions, etc.; 4 francs pour un abonnement au *Bulletin des Lois*; 11 francs pour le traitement du receveur municipal; 5 francs pour celui de l'agent-voyer et un franc pour les enfants assistés.

L'an passé.

Te possibillio, coumeint cliào z'ans modont rudo! lè dzo et lè senannès traçont coumeint dâi fôlliès que prevôlont pè 'na fort'oura et, quand Tsallande arrevè, seimblîè que n'ia qu'on part dè dzo que l'ètai Pàquè et qu'on croquavè lè z'ao! Te possibillio!

Dè l'an passà, on pao onco pas irào mau derè. Dièu sai bèni! lè feins, lè recoo ont prào bailli et la fruita assebin; l'a fé tant sè lo tsautèin que lè coitrons, le couquelhiès à bibornes n'ont pas zu lezi dè tot devourà pè lè plian-tàdzo et lè vegnès! Misericorde! Ya tant zu qu'on sè sarà cru ài z'annèss grassès dâo teimps dè Pharaon! Y'avà tant dè veneindze que lè dzeins savont papi io la reduire, ti lè bossès razàvant tant qu'à la bonda et y'ein a qu'ont ètâ d'obedzi d'ein mettèr dein dâi sèillès à campòtta.

Dieu sai bèni! foudrai onco on part d'ans dinse et cè pourro vin qu'est tant tchai ora, baissèrâi et on porrâi bintou ein baire on litre po 'na demi-batze. Coumeint ein quarante et sa.

Ora, que s'est-te tant fé l'an passà?

Lè z'Anglais sè taupont adè pè l'Afrique avoué cliào Transvalièns, que ne poivont pas ein fèrè façon et on ne sà pas bin quand clià guerra à Chambrelin vâo bôtsi; adè est-te que cliào Boères sont dâi tot crâno, que capounont pas! et quand bin lè z'Anglais sont dix iadzo dè plie, l'ein ont atant poaire qu'on tsin dévant on quartai dè bouli et n'ia pas dè senannès iò cliào pourro Godèmes ne reçaivont dâi z'estriviers dâo tonaire!

Assebin lè z'Anglais n'ariont pas z'u fauta d'allà fotemassi per lè, l'ariont dû laissi cliào dzeins ein pè et tot sarà de! Mâ l'ont lo diabblio d'allà fourguenâ iò n'ont rein à fèrè, et, stu iadzo, se l'ont dâi z'atouts, l'est bin fé, l'est bin l'ao dan! Dient que l'ont subhastâ tot lo Transvat et, qu'ora, l'ao z'appartint, mâ l'ont pas onco, allâ pi! kâ n'est pas dinse qu'on robè dâi territoires!... Cliào pourro z'Anglais ont onco bin à sè demoustelhi po fèrè arrevâ lo Transvat à l'ao cadastre!

Ein France, n'ont pas fé grand pussa, l'an passà; l'ai a zu pè Paris clià grant'esposechon; mâ paret que l'est bin mau z'allâ et dient que vont ètrè ein perda. Que volliai-vo? ào dzo dè hoai, l'ardzeint ne sè brassè pas coumeint dâi pierres; lè dzeins ne pàovont pas adè allâ coratâ vaire cliào z'affèrès, pu po bin derè, cliào z'esposechons, l'est tot coumeint po' na ménadzèri, l'est adè lè mimès bitès, et quand on ein a vu iena, on sètsau pas dè l'ài retornâ.

Lo rai dè Perse, que l'ai avâi ètâ fèrè 'na veria, a manquâ d'ètrè tiè pè ion dè cliào anarchistes que l'ai a pè Paris; assebin, quand l'a cein vu, sè depâtsi dè preindrè son beliet po reintrâ à se n'hotò.

Cliào dianstro d'anarchistes ne voliont pas bôtsi po tià lè rai! vouaiti vai ein Etalie, cè pourro Omberto, l'a falliù bâ assebin! portant on dzeinti coo, pas brelurin coumeint Gue-lioumo, on crâno cytoyen, quiet! Ora, foudràitè pas esterminâ tota clià beinda dè reinverse-patriè!

L'eimpereu dè Russie est mau fottu du on part dè teimps; ni lè mândzo, ni la sadze-fenna lài poivont oquie; mâ ora, va on bocon mi, à